

Matériel et matériaux à utiliser

Géotextile et géo-grille :

Le géotextile a pour objectif d'éviter le mélange de couches superposées de matériaux ayant des granulométries différentes, tout en permettant les échanges d'air et d'eau.

En fonction de son emplacement, haut (sous la terre végétale) ou bas (sous le massif sableux), le géotextile aura des caractéristiques différentes. Pour le bas, on pourra également utiliser une grille plastique (géo-grille) avec une maille de 1 millimètre et une résistance à la traction supérieure ou égale 6kN/m.

Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la fouille, plusieurs films de géotextile peuvent être utilisés bout à bout à condition de prévoir un recouvrement d'au moins 20 centimètres.

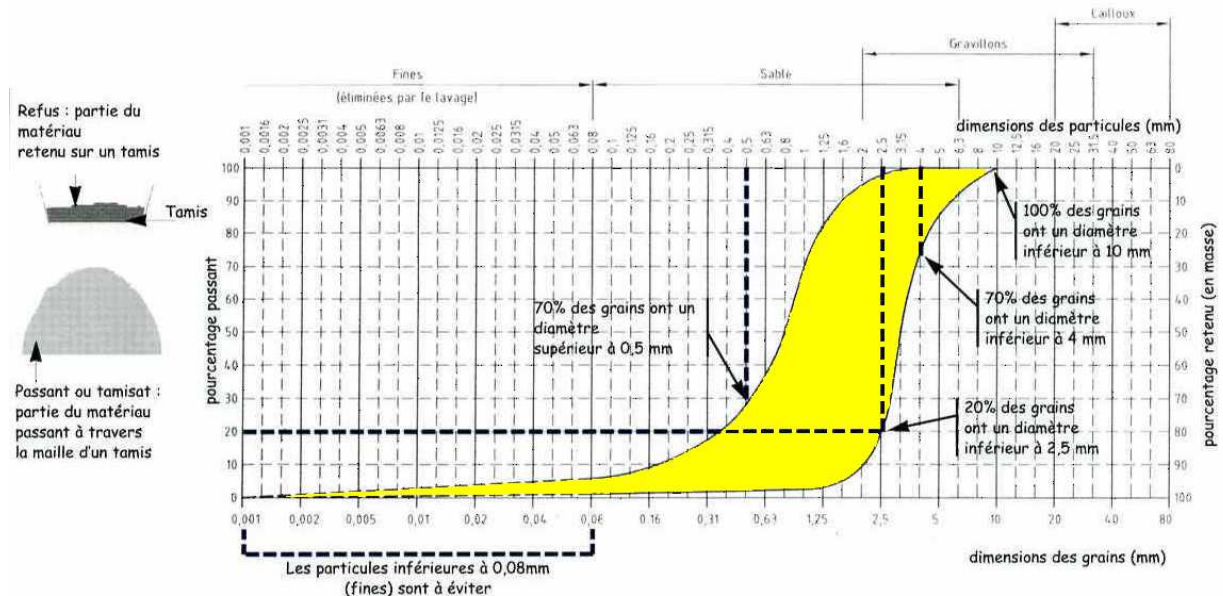
Le film imperméable, parfois disposé en fond de fouille et sur les parois pour certains dispositifs de traitement, évite que l'eau épurée ne s'infiltré et pollue un environnement fragile (nappe d'eau...).

Gravier :

Lavé pour éliminer les fines, stable à l'eau, granulométrie comprise entre 10 et 40 mm.

Sable utilisé pour remplacer le sol en place (filtre à sable) :

FUSEAU GRANULOMÉTRIQUE DU SABLE UTILISÉ POUR REMPLACER LE SOL EN PLACE (FILTRE À SABLE)



Lavé pour éliminer les fines, siliceux, stable à l'eau, le fuseau granulométrique présenté dans le DTU 64-1 donne une fourchette de granulométrie acceptable.

Terre végétale :

Elle doit être exempte de tout corps étranger de taille importante (cailloux...). On pourra utiliser la terre végétale décapée lors des travaux de terrassement pour réaliser le dispositif d'assainissement.

Cette terre doit être étalée en prenant soin d'éviter la déstabilisation des tuyaux et regards.

Regards :

Ils doivent être équipés de tampons amovibles. Tous les tampons et dispositifs de fermeture doivent être apparents, affleurer le niveau du sol et être étanches. Ne pas utiliser des regards "eaux pluviales" mais préférer des regards spécialement conçus pour l'assainissement.

Regard de répartition :



Il permet d'assurer une répartition égale des eaux dans chacun des tuyaux d'épandage.

Tuyaux de raccordement et de bouclage :

Tuyaux rigides non perforés, assurant la jonction entre les tuyaux d'épandage et le regard de répartition ainsi que le bouclage de l'épandage.

Le diamètre intérieur doit être de section équivalente au diamètre de sortie des regards et des équipements préfabriqués mis en place (en général diamètre 100 millimètres).

Tuyaux d'épandage et de drainage :



Tuyaux rigides, munis d'orifices ou de fentes régulièrement espacés permettant le passage des eaux prétraitées dans le système de traitement.

Le diamètre intérieur doit être de section équivalente au diamètre de sortie des regards et des équipements préfabriqués mis en place. Il doit être au minimum de 100 millimètres. Les orifices seront toujours dirigés vers le bas.

Les tuyaux "souples" et les tuyaux de drainage agricole sont interdits.